

# VERS UN NOUVEL INSTRUMENT NORMATIF SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES MUSÉES ET DES COLLECTIONS

## Rapport préliminaire

### INTRODUCTION

Ces quarante dernières années, le monde des musées a connu de profonds changements, tout comme de nombreux autres aspects des sociétés dans le monde entier. Au cours de cette évolution, les musées sont passés au premier plan de la vie culturelle des communautés et des pays. Preuve simple, mais révélatrice de cette transformation : la croissance du nombre de musées dans le monde, passant de 22 000 en 1975 à 55 000 en 2012.<sup>1</sup> Cette tendance s'accompagne d'une augmentation du nombre de visiteurs, d'une diversification du public et d'attentes plus fortes, en raison d'une perception différente du rôle des musées.

Les musées ont réagi en adaptant le contenu et la présentation de leurs expositions pour répondre à la demande du public, mais aussi en se restructurant. Des départements de gestion ont fait leur apparition dans de nombreux musées afin de mieux gérer un flux toujours plus important de visiteurs, pendant que les départements marketing essaient d'améliorer l'attractivité des musées pour générer des recettes supplémentaires. Avec la circulation désormais internationale des objets, des collections, des capitaux et des informations, la mondialisation n'a pas épargné le monde des musées. Ces dernières années, les prix sur le marché de l'art et le nombre d'expositions internationales ont explosé, ce qui a conduit à l'augmentation du transfert licite et illicite des objets culturels. Avec le développement d'Internet et des réseaux sociaux, l'information circule partout, plus vite, engendrant la création de nouveaux publics sur Internet et de nouvelles formes de participation. Pour répondre à ces évolutions, certains musées ont investi dans des outils de communication et des programmes interactifs.

Mais ce sont peut-être les rôles sociaux et économiques des musées qui ont le plus radicalement changé. En 1972, l'impact des musées sur le domaine social était reconnu par la Déclaration de Santiago du Chili qui a été adoptée par des spécialistes latino-américains du monde des musées. La reconnaissance de ce rôle a continué de croître et, aujourd'hui, les musées sont vus comme des acteurs clés au sein du système social et des facteurs d'intégration. Les musées encouragent le dialogue interculturel. Lieu de rencontre politiquement neutre où des problèmes sociétaux complexes peuvent être abordés, ils constituent des plateformes stimulant les débats et discussions. Ils contribuent également à atteindre des objectifs éducatifs, par une éducation formelle et informelle, tout au long de la vie.

Le rôle économique des musées, reconnu depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, a pris une ampleur considérable ces dernières décennies, notamment suite à la création de plusieurs institutions contemporaines majeures qui drainent des millions de visiteurs chaque année et génèrent un chiffre d'affaires considérable. Dans de nombreux cas, ces institutions contribuent aux économies régionales et à la reprise économique au niveau local et national. Elles sont également un soutien pour les industries créatives. La croissance du tourisme international ces quarante dernières années – 278 millions arrivées de touristes internationaux en 1980

---

<sup>1</sup> Hudson K., Nicholls A., *The Directory of World Museums* (Répertoire des musées du monde) New York, Columbia University Press, 1975 ; Sauer, *Museums of the World* (Les Musées du Monde), München, KG Sauer Verlag, 2004 (11<sup>th</sup> ed.). L'édition la plus récente de De Gruyter (19<sup>e</sup> édition) a été publiée en 2012.

contre 1 087 million en 2013<sup>2</sup> – a accéléré ces évolutions en rendant les musées et les sites du patrimoine accessibles à un public plus large et en créant de nouveaux emplois et de nouveaux revenus.

## **LES ENJEUX**

Ces transformations au sein du monde des musées ont créé de nouveaux défis pour les conservateurs, les directeurs et les décisionnaires qui doivent désormais tenir compte du nouveau rôle des musées. En plus de leurs responsabilités historiques de protection et de promotion du patrimoine au sein de la société qui sont définies par trois fonctions essentielles – la conservation, la recherche et la communication –, de nouveaux rôles de plus en plus importants, et parfois contradictoires, sont apparus. Le rôle social d'un musée se fonde sur ses liens avec la communauté alors que son rôle économique est associé au tourisme national ou international. Ces deux logiques s'affrontent et doivent trouver un équilibre.

Alors que de nouveaux musées continuent à apparaître dans le monde entier, leurs bénéfiques et leur succès poussent de nombreux pays et professionnels des musées à chercher des outils pour répondre aux nouveaux rôles très variés qu'ils sont appelés à jouer et aux défis auxquels ils sont confrontés aujourd'hui. Cependant, les instruments, les législations et les textes existants en la matière ne reflètent pas les rôles et fonctions multiples des musées. L'UNESCO a créé plusieurs instruments – notamment les Conventions de 1954, 1970, 1972, 2001, 2003 et 2005 – qui s'intéressent à des problématiques pertinentes telles que le trafic illicite et la conservation du patrimoine. Malgré tout, aucun d'entre eux n'étudie les musées d'un point de vue holistique. Ces instruments n'ayant pas été conçus spécifiquement pour étudier les musées en eux-mêmes, mais pour répondre à des besoins connexes, ils donnent une vision relativement limitée des musées, principalement fondée sur le concept de patrimoine mobilier, qui ne représente pas leurs nouveaux rôles économiques et sociaux. Le seul instrument international en lien direct avec les musées est la Recommandation de 1960 concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous, qui s'intéresse à la question essentielle de l'accessibilité et de la promotion des musées auprès du public. Néanmoins, d'autres problèmes très actuels rencontrés par les musées n'y sont pas abordés, comme le financement, le recrutement, la gestion des informations ou les activités éducatives. Ce manque d'instruments normatifs est un vrai problème pour de nombreux pays souhaitant développer les institutions muséologiques, mais qui ne disposent pas de législations, de bonnes pratiques ou de ressources. La nécessité d'identifier de nouveaux principes, instruments et approches afin de relever les défis d'aujourd'hui est donc devenue de plus en plus évidente.

## **LE DÉBAT INTERNATIONAL**

Pendant la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale de novembre 2011, les Etats Membres ont commencé à évoquer l'intérêt d'un nouvel instrument normatif tenant compte des nouveaux rôles des musées. En conséquence, une réunion d'experts internationaux s'est tenue à Rio de Janeiro en juillet 2012, organisée conjointement par l'UNESCO et l'Institut brésilien des musées (IBRAM), en consultation avec le Conseil international des musées (ICOM). Sept institutions, vingt-six experts de toutes les régions du monde et huit organisations internationales ont participé à cette réunion. Les participants ont observé la croissance du nombre de musées et leur diversité dans le monde, l'évolution de leur rôle d'espaces publics de dialogue, leur impact sur la consolidation de la paix ainsi que leur rôle

---

<sup>2</sup> OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), Faits Saillants du tourisme, édition 2014, disponible en ligne, [http://dtxqt4w60xqpw.cloudfront.net/sites/all/files/pdf/unwto\\_highlights14\\_fr\\_hr.pdf](http://dtxqt4w60xqpw.cloudfront.net/sites/all/files/pdf/unwto_highlights14_fr_hr.pdf)

de moteur économique, à l'origine du tourisme culturel et de créations d'emploi. Les experts ont également relevé un manque de ressources humaines, techniques, juridiques et financières appropriées pour protéger les musées des problèmes liés à leurs nouveaux rôles. Ils ont jugé les instruments internationaux existants en la matière insuffisants pour répondre à ces problèmes. Ils ont aussi reconnu que l'UNESCO, comme seule agence des Nations Unies mandatée pour la culture et comme forum international de collaboration multilatérale, est la mieux placée pour mettre en place les normes juridiques et les politiques en vue de renforcer la protection des musées et des collections du monde entier.

Les conclusions de cette réunion ont été transmises au Conseil exécutif lors de sa 190<sup>e</sup> session en octobre 2012, lequel a demandé à la Directrice générale de mener une étude préliminaire indépendante étudiant le projet de création d'un instrument normatif sur la protection et la promotion des musées et des collections et notamment d'analyser son intérêt, ses aspects techniques et juridiques, sa portée, ses fondements, sa valeur ajoutée et ses implications administratives et financières. Deux études préliminaires indépendantes ont été menées en collaboration avec l'ICOM et transmises à l'ensemble des Etats Membres afin de recueillir leurs commentaires. Aux vues des conclusions de ces études, le Conseil exécutif a décidé, lors de sa 191<sup>e</sup> session, en avril 2013, d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence générale. Après avoir débattu de ce sujet lors de la session de novembre 2013, la Conférence générale a reconnu la nécessité de créer un nouvel instrument normatif et a adopté une résolution demandant de le développer sous la forme d'une recommandation.

## **LES DÉMARCHES POUR L'AVENIR**

La nouvelle recommandation devrait contribuer à la création d'une vision contemporaine des musées reflétant leurs rôles et leurs fonctions au sein de la société. Néanmoins, il est essentiel de garder à l'esprit la grande diversité des musées dans le monde et donc l'absence de solution universelle. La nouvelle recommandation doit donc prendre en compte un large éventail de situations, d'approches et de systèmes de valeur afin de fournir des outils adaptés à des contextes spécifiques. L'élaboration de la recommandation se penchera sur ce qui constitue fondamentalement les musées et les collections, notamment :

1. la définition des termes liés aux musées, aux collections et au patrimoine ;
2. des directives en vue de la création de structures juridiques et d'organisation interne pour les musées ;
3. le rôle social des musées en tant que plateformes de débats et de discussions, de participation civique, de dialogue culturel et d'inclusion sociale ;
4. le rôle économique des musées comme source de revenus et de création d'emploi et leur relation avec l'économie créative et le tourisme ;
5. le rôle scientifique des musées, en tant que pôles de recherche ;
6. le rôle éducatif des musées pour les activités scolaires et comme source d'éducation informelle et tout au long de la vie;
7. le développement de synergies avec les conventions culturelles existantes de l'UNESCO et le soutien aux gouvernements pour les encourager à accepter et à mettre en œuvre rigoureusement les principes juridiques internationaux, plus particulièrement la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour

interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ;

8. le rôle des nouvelles technologies dans la conservation des inventaires, la numérisation des collections, la création d'expositions virtuelles et l'ouverture à de plus larges publics ;
9. la promotion du Code déontologique de l'ICOM en tant que document le plus répandu en matière de normes internationales sur le fonctionnement des musées.

## **LE PROCESSUS**

En conformité avec le Règlement intérieur concernant les recommandations aux Etats Membres et les conventions internationales couvertes par les termes de l'article IV, paragraphe 4 de la Constitution, lors de la 37<sup>e</sup> session de la Conférence générale, la Directrice générale a présenté une étude préliminaire sur les aspects techniques, juridiques et muséologiques de l'intérêt d'un instrument normatif international sur la protection et la promotion des musées et collections.

La Conférence générale, lors de sa 37<sup>e</sup> session, a invité la Directrice générale à préparer sous forme de recommandation le texte préliminaire d'un nouvel instrument normatif non contraignant sur la protection et la promotion de divers aspects liés au rôle des musées et des collections, en complément des instruments normatifs existants et de le soumettre lors de la 38<sup>e</sup> session.

Cet instrument a pour but de répondre aux nouveaux défis apparus dans le monde des musées depuis l'adoption de la Recommandation de l'UNESCO de 1960 concernant les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous. Il est à noter que le nouvel instrument normatif proposé ne sera pas juridiquement contraignant, contrairement aux conventions.

En conformité avec le Règlement Intérieur, les Etats Membres doivent transmettre leurs commentaires et observations à l'UNESCO sur le rapport préliminaire cité au moins dix mois avant l'ouverture de la 38<sup>e</sup> session de la Conférence générale, soit au plus tard le 10 janvier 2015. Sur la base des commentaires reçus, l'UNESCO, en étroite coopération avec l'ICOM, préparera un rapport final proposant un ou plusieurs projets de textes qui seront communiqués aux Etats Membres au moins sept mois avant l'ouverture de la Conférence générale, soit avant le 10 avril 2015. Ce rapport final et les projets de textes associés seront soumis lors d'une réunion intergouvernementale de catégorie 2 au moins quatre mois avant l'ouverture de la Conférence générale (dates à confirmer) afin de proposer un projet de texte approuvé par l'ensemble des Etats Membres au moins soixante-dix jours avant l'ouverture de la Conférence générale.

La réunion de catégorie 2 et la finalisation de la recommandation ne seront possibles que si l'ensemble des coûts de la préparation sont pris en charge par le biais de fonds extrabudgétaires assignés par les Etats Membres, tel que spécifié dans la résolution 37 C/43. À ce jour, le gouvernement du Brésil a apporté une généreuse contribution pour financer ces besoins. Néanmoins, des financements supplémentaires sont essentiels pour couvrir l'ensemble des coûts.